

Tout d'abord, je tiens à signaler que quand j'ai reçu l'arrêté concernant la redistribution des diverses missions des agents communaux, je n'ai vu nulle part que c'était provisoire ou seulement le temps de mon congé maladie. La décision de confier temporairement les fonctions du requérant à l'autre agent m'a semblé plutôt définitive. Et pour cause... A la veille de reprendre mon travail en Février 2020, j'ai rencontré Monsieur Liot à la mairie. Bien qu'il m'ait déclaré qu'il se félicitait de mon retour car cela allait dans le bon sens après le décès de mon enfant, il a convoqué l'autre agent pour lui dire : « Ce con, ça m'aurait bien arrangé qu'il prolonge de six mois. De toute manière, je ne le garderai pas après les élections et tu prendras sa place. » Mon collègue, visiblement un peu choqué, en a fait part à la secrétaire en place à ce moment-là. Elle est prête à en témoigner. Et moi, mon collègue m'en a parlé mais un mois plus tard. Peut-être par égard à cette période de deuil déjà bien difficile.